



Colin RHD SAS

Parc de la Conterrie - 14, rue Léo Lagrange - Bât. C

35131 Chartres-de-Bretagne

Tél.: 02 99 52 50 50 - Fax: 02 99 52 50 53

contact@colinrhd.com

www.toquedazur.fr

www.coteouest-selectal.com

Livré à:

SAVEURS ET EMOTIONS TRAITEUR

92 IMPASSE DU BOIS DES CARRIERES

LIEU DIT LES CARRIERES

46090 MAXOU

France

SAVEURS ET EMOTIONS TRAITEUR

92 IMPASSE DU BOIS DES CARRIERES

LIEU DIT LES CARRIERES

46090 MAXOU

France

FACTURE

Siret : 90843680100017

TVA intra : FR64908436801

Page 1 / 1

RRH30021 - Baudy David

Date	FACTURE	Client	Votre référence	Notre Réf.	Transp : CHR
12/12/25	FV25RH131933	H37555	DW137-01262	CV25RH130798	

Code Client / Code interne	Quantité	Désignation	Prix unitaire	Montant Net HT	TVA
4343	2 UN	PREPARATION MOUSSE NEUTRE sach	29,68	59,36	1
T3304376	1 UN	CONDIMENT AU YUZU	15,95	15,95	1
T3701384	5 UN	FUMET DE HOMARD	26,35	131,75	1
Bon(s) de livraison :					
		LV25RH131753	12/12/2025		

*** Produits Eligibles loi Egalim :

TOTAL HT	Base taxe	Taux	Montant taxe	Total TTC
Conditions de règlement	1	207,06	5,50	11,39
Traite à 30 j fin de mois				*****218,45 EUR
Escompte pour paiement anticipé: 0,00%				NET À PAYER : *****218,45 EUR

Papillon à joindre à votre règlement

Capital 800 000€ | Siret : 379 280 118 00058 | APE 4638B | RCS Rennes 379 280 118 | TVA intracommunautaire : FR 05 379 280 118

BECM / IBAN : FR76 1189 9001 0000 0201 0530 145 / SWIFT : CMCIFR2A
BNP Rennes / IBAN : FR76 3000 4001 4600 0272 4808 471 / SWIFT : BNPAFRPPXXX
CA Rennes / IBAN : FR76 1360 6001 0730 3178 5100 073 / SWIFT : AGRIFRPP836

Pénalités en cas de retard de paiement par rapport à la date de paiement sur facture 3 fois le taux légal majoré de 10 points.

Les conditions générales de vente figurant au verso, sont applicables.

L'acheteur déclare en avoir pris connaissance et les accepter, y compris la clause de réserve de propriété.

Lieu de juridiction: Rennes, outre les conditions d'escompte et de pénalités.

Client **H37555**
FACTURE **FV25RH131933**
Echéance **02/02/2026**
Montant : **218,45 EUR**

CONDITIONS GENERALES DE VENTE COLIN RHD
en date du 28 novembre 2022

1- DISPOSITIONS GENERALES

1.1 COLIN RHD, société par actions simplifiée au capital de 800.000 euros, dont le siège social est situé Parc de la Conterie, 14 rue Leo Lagrange ZAC, 25131 CHARTRES-DE-BRETAGNE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Rennes, sous le numéro 379 280 118, commercialise des produits alimentaires (arômes et colorants, matières premières végétales et mixtes et ingrédients technologiques) (ci-après, les « **Produits** »). COLIN RHD répond à la définition de grossiste au sens de l'article L.441-4 du Code de commerce

1.2 Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après, les « **CGV** ») s'adressent à des personnes physiques ou morales ayant la qualité de professionnels, au sens du code de la consommation (ci-après, le(s) « **Acheteurs(s)** »). L'Acheteur et COLIN RHD sont désignés ci-après les Parties.

1.3 Sauf accord exprès écrit de COLIN RHD, toute commande est régie par les CGV. Le fait de passer commande implique l'adhésion pleine et entière de l'Acheteur aux présentes CGV.

1.4 Les CGV peuvent faire l'objet de modifications à tout moment. Les nouvelles CGV seront communiquées par tout moyen à l'Acheteur préalablement à leur entrée en vigueur. Les CGV applicables sont celles en vigueur au moment de la commande.

1.5 Le fait pour COLIN RHD de ne pas se prévaloir d'une des stipulations des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation de sa part à s'en prévaloir ultérieurement. Au cas où l'une quelconque des clauses des présentes CGV serait déclarée nulle, illégale ou inopposable, en tout ou partie, les autres stipulations des présentes CGV demeureront en vigueur.

2- COMMANDE

2.1. Les commandes ne sont définitives et ne lient COLIN RHD que lorsqu'elles ont été confirmées par écrit par cette dernière.

2.2. Toute demande de modification ou résiliation de commande par l'Acheteur postérieurement à son acceptation par COLIN RHD devra être notifiée par écrit et, sous réserve de son acceptation par COLIN RHD, ne pourra être prise en considération que si elle est parvenue avant l'expédition des Produits. La modification pourra entraîner l'application de surcoûts à la charge de l'Acheteur, le cas échéant. L'Acheteur sera redevable à COLIN RHD des frais engagés préalablement à la résiliation de la commande.

3- LIVRAISON ET TRANSPORT

3.1 Sauf exception convenue expressément entre les Parties et dans l'hypothèse où COLIN RHD est responsable du transport, les Produits voyagent aux risques et périls de COLIN RHD. En cas d'enlèvement par l'Acheteur dans les locaux de COLIN RHD, il appartient à ce dernier de remplir vis-à-vis du transporteur les formalités requises.

3.2 Les délais d'expédition sont indiqués par COLIN RHD à l'Acheteur à titre indicatif. Aucun retard ne peut donner lieu à l'application de pénalités ou dommages et intérêts.

3.3 En l'absence de réserves éventuelles, formulées auprès du transporteur, consignées impérativement sur le bordereau de transport (sur format papier ou dématérialisé), et notifiées à COLIN RHD par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de deux (2) jours maximum, la livraison est réputée conforme.

4- CONFORMITE DU PRODUIT

4.1 Pour être prise en compte, toute réclamation relative à la conformité des Produits doit être notifiée par écrit et adressée à COLIN RHD dans un délai de huit (8) jours à compter de la réception des Produits. L'Acheteur s'engage à fournir toute justification quant à la réalité des vices ou anomalies constatées et à permettre à COLIN RHD d'en contrôler la réalité.

4.2 En cas de vice ou de défaut quelconque ou de non-conformité des Produits, la responsabilité de COLIN RHD, au cas où elle se trouverait engagée, est strictement limitée au remplacement pur et simple du Produit reconnu défectueux.

4.3 Aucun retour de Produit ne peut intervenir sans accord préalable de COLIN RHD. A défaut, les frais de transport seront à la charge de l'Acheteur.

5- TRANSFERT DES RISQUES ET RESERVE DE PROPRIETE

5.1 Conformément à l'article 2367 du Code civil, de convention expresse, le transfert de propriété des Produits au bénéfice de l'Acheteur est subordonné au paiement de l'intégralité du prix à l'échéance par l'Acheteur, en principal et accessoires. En cas de non-paiement total ou partiel du prix à l'échéance pour quelque cause que ce soit, COLIN RHD pourra sans formalité, reprendre matériellement possession des Produits aux frais de l'Acheteur et à ses risques et périls.

5.2 Les risques sont transférés à l'Acheteur à réception des Produits par l'Acheteur. L'Acheteur assumera seul toute responsabilité liée à la garde des Produits à compter de la remise des Produits par le transporteur.

6- PRIX

6.1 Les prix s'entendent en Euros H.T. et nets de tout escompte et sont facturés au tarif en vigueur au jour de l'acceptation de la commande par COLIN RHD.

7- MODALITES DE PAIEMENT

7.1 Le non-paiement par l'Acheteur d'une facture de COLIN RHD à son échéance entraîne l'exigibilité immédiate de toutes les sommes restant dues et la suspension de toute livraison.

7.2 A défaut d'accord exprès des Parties dérogeant à la présente disposition, l'Acheteur devra procéder au règlement dans les 30 jours à compter de la date de facture.

7.3 Conformément à l'article L.441-10 du Code de commerce, et sans qu'une mise en demeure préalable soit nécessaire, des pénalités de retard égales à trois fois le taux d'intérêt légal majoré de 10 points seront dues par l'Acheteur jusqu'à paiement intégral. Tout retard de paiement donnera lieu au versement par l'Acheteur d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de quarante (40) euros, sans préjudice du droit de COLIN RHD de demander, sur justification, une indemnité complémentaire si les frais de recouvrement venaient à dépasser ce montant.

7.4 Dans l'hypothèse où, pour quelque raison que ce soit, l'Acheteur estimerait que COLIN RHD lui doit des sommes au titre de l'exécution d'une commande, ces sommes ne pourront pas faire l'objet d'une compensation, sauf accord préalable et écrit de COLIN RHD.

8- CONDITIONS ET MODALITES DE REMISE DE CADEAUX

Toute opération donnant lieu à l'attribution de cadeaux ou de bons d'achat sera mentionnée sur facture. Ces cadeaux et bons d'achat sont exclusivement destinés à l'Acheteur, mentionné sur la facture. Leur réception peut être réalisée par toute personne physique dûment habilitée mais exclusivement au nom et pour le compte de l'Acheteur. L'Acheteur est seul responsable de la bonne réception de ses cadeaux et bons d'achat.

9- RESPONSABILITE

9.1 Chacune des Parties supportera les conséquences des dommages directs qui lui sont directement imputables et susceptibles d'être causés à l'autre partie ou aux tiers dans le cadre de l'inexécution ou de la mauvaise exécution d'une commande.

9.2 COLIN RHD ne pourra être tenu responsable de tout dommage indirect, et notamment sans que cette liste ne soit limitative, de tout gain manqué, perte de clientèle, perte de chance, perte de chiffre d'affaires ou de bénéfice.

9.3 En tout état de cause, la responsabilité de COLIN RHD au titre de l'exécution d'une commande ne pourra excéder le montant de ladite commande.

10- FORCE MAJEURE

10.1 COLIN RHD ne sera pas tenu responsable à l'égard de l'Acheteur de l'inexécution ou d'un retard dans l'exécution de ses obligations contractuelles imputables à un événement de force majeure, tel que défini à l'article 1218 du Code civil et par la jurisprudence civile française.

10.2 COLIN RHD devra en aviser sans délai l'Acheteur par écrit. Les Parties se rapprocheront alors pour envisager les modalités de poursuite de la commande.

10.3 A défaut d'accord entre les Parties dans un délai de trente (30) jours à compter de la notification du cas de force majeure et dans l'hypothèse où la situation de force majeure et ses effets perdureraient à l'issue de ce délai, chacune des Parties sera habilitée à annuler, après notification, la commande sans verser d'indemnité d'aucune sorte à l'autre partie, l'annulation prenant effet de plein droit à la date de réception de ladite notification.

10.4 Dans l'hypothèse d'une poursuite de la commande, les Parties reconnaissent que toutes les obligations dues au titre de la commande et suspendues en raison du cas de force majeure seront exécutées à nouveau dès que l'événement de force majeure aura cessé.

11- ELECTION DE DOMICILE - TRIBUNAL COMPETENT ET LOI APPLICABLE

11.1 Le Tribunal de commerce de Strasbourg sera seul compétent pour tout litige relatif à l'exécution ou à l'interprétation de nos conditions de vente, même en cas de pluralité des défendeurs.

11.2 Cette clause est valable quels que soient les conditions d'achat, le mode de paiement et le lieu de livraison des Produits, notamment nos livraisons franco et la création de traites ou les paiements par chèques, mandats, effets ou virements en Banque, ne constituent ni novation, ni dérogation à la clause attributive de juridiction.

11.3 Les présentes CGV et les relations entre les Parties en découlant sont soumises à la loi française.